

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE LE BODEO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 7 Décembre 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le sept décembre deux mil quinze à dix-neuf heures trente sous la présidence de Mme Anne HENRY, Maire

PRESENTS: Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

LE GUILLOUX Jean-Yves, LE POTIER Marie-Thérèse, JOUAN Michel, HAZARD Caroline, LE GOFF Jeannine, Pascal NELLO, MEVEL Suzanne, FOUSSARD Gervais, PICHON Olivier, AUFFRET Gilbert .

ABSENTS : Néant

Secrétaire de séance : M. Olivier PICHON

Date de convocation: 26 Novembre 2015

12/5.7/8 -Avis du Conseil Municipal sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La communauté de communes Centre Armor Puissance a été créée le 24 décembre 1992. En 23 ans d'existence, elle n'a cessé de développer des services : développement économique, collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, opérations de reconquête de la qualité de l'eau, programme d'amélioration de l'habitat, multi accueil, relais parents assistantes maternelles, ALSH, interventions musicales en milieu scolaire, actions culturelles, ludothèque...

Elle s'est progressivement associée à d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour porter certains projets ou services :

- Avec l'association Leader pour les aides européennes et les programmes d'amélioration de l'habitat.
- Avec Quintin Communauté et la Communauté de communes du Pays de Moncontour : transport à la demande, école de musique.
- Avec le Pays de Saint Brieuc (7 EPCI) : Schéma de Cohérence territoriale, Schéma de développement éolien, Schéma d'aménagement des eaux, système d'information géographique, destination touristique Saint Brieuc Paimpol les Caps...

Une nécessité de renforcer les intercommunalités

Considérant que l'intercommunalité devait se renforcer pour relever les défis de demain notamment les transferts obligatoires de nouvelles compétences et tenir une place dans les décisions à l'échelle du Pays de Saint Brieuc, du Département et de la Région, Centre Armor Puissance 4 avait engagé une réflexion de regroupement avec Quintin Communauté depuis 2012.

Début octobre, Monsieur le Préfet a invité Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 à réfléchir sur l'opportunité de fusionner dès le 1^{er} janvier 2017, avec Saint-Brieuc Agglomération et Sud

Goëlo Communauté. La commune de Saint-Carreuc s'est montrée intéressée par cette nouvelle intercommunalité composée de près de 150 000 habitants.

Une intercommunalité à l'échelle du bassin de vie

Cette nouvelle intercommunalité constituerait un territoire équilibré dans une continuité urbaine, rurale et littorale qui correspond à la réalité de la vie quotidienne de ses habitants : lieux de vie, de travail, de consommation, de détente. Il est important que l'action publique réponde aux attentes des habitants avec pour ligne de conduite : la proximité, réactivité, lisibilité, adaptabilité aux évolutions. Cette échelle permet d'appréhender les enjeux dans leur globalité et de mener des politiques plus cohérentes et plus efficaces.

Cette intercommunalité serait d'une dimension suffisante pour d'assurer les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRE : eau, assainissement collectif, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), développement touristique, plan local d'urbanisme intercommunal.

Une intercommunalité forte à l'échelle du Département et de la Région.

Le Pays de Saint Briec avait montré la nécessité de renforcer le pôle briochin afin qu'il s'inscrive dans le développement démographique et économique de la Bretagne. Cette nouvelle agglomération deviendrait la 1^{ère} du département et la 4^{ème} de Bretagne.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté le 13 octobre dernier, s'organise autour de 9 grands EPCI qui devront penser leurs complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des costarmoriciens de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres.

Cette nouvelle agglomération travaillera étroitement avec le nouvel EPCI Lamballe / Penthièvre dans la continuité des habitudes créées au sein du Pays de Saint-Briec et dans un souci de cohérence économique.

A l'issue de la présentation du SDCI, il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi RCT du 16 décembre 2010 ;

VU la loi MAPTAM du 16 janvier 2015 ;

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 ;

VU le Pacte d'Avenir pour la Bretagne de décembre 2013 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 14 octobre 2015 ;

VU les scénarii élaborés par le Pays de Saint-Brieuc ;

VU la contribution du Conseil de Développement reçue le 30 septembre 2015 ;

CONSIDERANT que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et notifié le 14 octobre 2015 valide la cohérence d'une Communauté de Territoires à l'échelle « de l'ensemble de l'aire urbaine » avec une continuité rurale et littorale ;

CONSIDERANT que la proposition formulée de constituer une nouvelle Communauté de Territoires avec Saint-Brieuc Agglomération, Sud-Goëlo, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 semble pertinente ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance 4, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération ;

EMET LE VŒU que la poursuite des discussions intervienne entre territoires urbain, rural et littoral incluant la commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait ;

SOUHAITE que les services de la nouvelle intercommunalité soient présents en milieu rural par le biais d'antennes délocalisées ;

SOUHAITE que les services communautaires qui ne seront pas repris par la nouvelle intercommunalité soient pérennisés ; ce qui nécessitera de créer des partenariats entre communes et ou de créer une nouvelle structure locale pour en assurer la gestion.

EMET LE VŒU que le droit d'exister des petites Communes soit respecté

*Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Anne HENRY,*

